

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE CFU 2025
BUDGET VILLE DE PARGNY-SUR-SAULX
REUNION DU 26/02/2026**

Le conseil municipal prévu le 18/02/2026 n'a pas pu avoir lieu faute de quorum.

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Mme AMBOLLET Christine, délibérant sur le CFU 2025 dressé par M. CABART Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

CFU 2025 - VILLE N° 1/2026		€UROS		
		DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	SOLDE
Section Fonctionnement	Opérations de l'exercice 2025	1 176 831,23 €	1 362 514,53 €	185 683,30 €
	Résultats reportés 2024 :			970 534,37 €
	Résultat 2025 à affecter BP ville 2026 (002)			1 156 217,67 €
Section d' Investissement	Opérations de l'exercice 2025	380 769,39 €	761 621,23 €	380 851,84 €
	Résultats reportés 2024			-310 236,61 €
	Résultat 2025 à affecter BP ville 2026 (001)			70 615,23 €
Reste à réaliser au 31/12/2025	Investissement	72 000,00 €	0,00 €	-72 000,00 €
				-1 384,77 €
Résultats cumulés		1 156 217,67 70 615,23 -72 000,00 1 154 832,90		1 154 832,90 €

2° - constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération).

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. L'Adjoint,



AMBOLLET Christine

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres représentés (présents et pouvoirs)	10
Nombre de suffrages exprimés (sauf le maire et son pouvoir)	8
VOTES :	
Contre	
Pour	8
Date de convocation :	19/02/2026

Le maire est sorti.
Lui et son pouvoir
n'ont pas été
comptabilisés